
Cinquième Session, Treizième Parlement, 11-12 George V, 1921

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL 7.

Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à
Ottawa et la baie Georgienne.

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 29 MARS 1921.

OTTAWA

THOMAS MULVEY.

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI